

Appel à candidatures 2024/2025 dans le cadre du contrat local d'éducation artistique nouvelle génération (CLEA+) de la communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut

**en direction des artistes de tous domaines artistiques,
des architectes, urbanistes, ingénieurs et paysagistes
pour trois résidences-mission tout au long de la vie**

- **Sur la thématique : Territoire et transitions**

en partenariat avec
la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,
le rectorat de l'académie de Lille,
la direction des services départementaux de l'éducation nationale,

PRÉAMBULE

Fruit d'un travail collaboratif de plus de 2 ans et demi, la communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut a adopté son projet de territoire 2024/2044.

Sa finalité ? Investir pour la santé, le bien-être et l'épanouissement des populations au service du développement humain.

Ses valeurs ? La solidarité et la promotion de la citoyenneté, l'égalité Femme/Homme, la création et la répartition des richesses au service de la réduction des inégalités et de l'attractivité du territoire, l'équité dans le développement des bassins de vie, le bien-être et le bien vivre dans un environnement agréable où la nature est préservée, tout cela au sein d'une vision communautaire partagée.

Ses ambitions ? Vivre ensemble, faire territoire et soutenir l'innovation.

Ses engagements ? Rattraper les retards de développement et agir là où un accompagnement équitable est nécessaire, faire face collectivement aux enjeux globaux et accompagner les conversions et la résilience.

Engagée depuis 2015 dans le développement d'une politique d'éducation artistique et culturelle sur le territoire (dans le cadre du programme « artiste rencontre territoire scolaire » (ARTS) puis de deux contrats locaux d'éducation artistique (CLEA)) la communauté d'agglomération et ses partenaires ont souhaité renouveler leur engagement au travers d'un contrat local d'éducation artistique « nouvelle génération » pour la période 2023/2026. Ce dernier est une réponse ajustée à la réalité et aux spécificités du territoire (culturelles, naturelles, sociales, économiques, etc.). Il permet de poursuivre une approche plus inclusive de l'éducation artistique et culturelle en portant notamment une attention particulière à l'éveil artistique et culturel dès le plus jeune âge, pour favoriser la curiosité, la construction de soi, l'épanouissement.

En résonnance avec le projet de territoire qui identifie la nécessité de travailler à l'émergence d'une identité et d'une appartenance au territoire de La Porte du Hainaut et à ses bassins de vie, à l'émergence d'un sentiment de fierté et à préserver/restaurer notre lien à la nature, sont également encouragées au cours des trois années de contrat les articulations innovantes entre action culturelle territoriale et patrimoine en vue de sa préservation, de sa valorisation et de son appropriation ou réappropriation. Une attention particulière est de manière complémentaire portée aux propositions artistiques intégrant les enjeux de transition écologique et leur mise en récit afin d'imaginer avec les habitants un avenir plus respectueux de leur environnement et leur territoire.

1- À propos du présent appel à candidatures

1.1 Cadre de la résidence-mission

Grands principes

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturel, la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEC) - et la direction départementale des services de l'Éducation nationale du Nord (DSDEN), propose trois résidences-mission destinées à des artistes de tous domaines artistiques.

Ces résidences-mission prennent place dans le cadre du contrat local d'éducation artistique nouvelle génération (CLEA+) qui rassemble, de manière pluriannuelle, les différents pouvoirs publics précités. Ces partenaires sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collective des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Le CLÉA constitue avant tout une opportunité de croiser et de faire se rencontrer artistes et habitants dans tous leurs temps de vie. Il doit libérer la pensée, la parole et créer des espaces-temps nécessaires à la réflexion et à l'échange. Le sens de ce projet est de rendre le public moteur de la démarche. Il s'agira de créer avec, pour et à partir des projets des habitants.

Thématique

Il est donc recherché, en vue de trois résidences-mission qui va se déployer sur le territoire de la communauté d'agglomération des artistes ou collectif d'artiste de tous domaines. Ces résidences-mission sont également ouvertes aux architectes, urbanistes, ingénieurs et paysagistes.

La thématique choisie est : « territoire et transitions ». Cette thématique entre en résonance avec les axes du projet de territoire qui reprend les axes de développement à poursuivre pour les 20 ans à venir. Parmi eux :

- « *ratrapper les retards de développement et agir là où un accompagnement équitable est nécessaire* » en offrant un accès à la culture pour tous et en déployant des initiatives culturelles visant à développer l'esprit critique, l'émancipation, la promotion, l'inclusion et la participation des habitants ;
- « *accompagner les conversions et la résilience* » en permettant aux habitants d'aborder les multiples problématiques constitutives et interdépendantes du territoire, en mutation et en mouvement (géographique, urbanistique, environnemental, social, économique) ainsi que les nombreux enjeux sous-jacents tels que la prise en compte des enjeux environnementaux et le rapport que les habitants entretiennent aux paysages, au patrimoine et au cadre de vie,

Les artistes sont ainsi invités à formuler des propositions permettant d'impulser une dynamique collective autour d'une mise en récit partagée de l'avenir du territoire.

Cette démarche, que l'on souhaite joyeuse, fédératrice de publics et d'énergies, est attendue comme propice au sensible, au décroisement, à l'expérimentation et à la revisitation singulière d'un territoire humain comme géographique et de ses quotidiens.

1.2 Présentation du territoire

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, la communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut compte une population d'environ 160 586 habitants et regroupe 47 communes : Abscon, Avesnes-le-Sec, Bellaing, Bouchain, Bousignies, Brillon, Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Denain, Douchy-les-Mines, Emerchicourt, Escaudain, Escautpont, Flines-les-Mortagne, Hasnon, Haspres, Haulchin, Haveluy, Hélesmes, Hérin, Hordain, La Sentinelle, Lecelles, Lieu-Saint-Amand, Louches, Millonfosse, Maulde, Mortagne-du-Nord, Mastaing, Marquette-en-Ostrevant, Neuville-sur-Escout, Nivelles, Noyelles-sur-Selle, Oisy, Raismes, Roeulx, Rosult, Rumegies, Saint-Amand-les-Eaux, Sars-et-Rosières, Thiant, Thun-Saint-Amand, Trith-Saint-Léger, Wallers, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Denain, Wavrechain-sous-Faulx.

Il est situé à 30mn de Lille et à 2h de Paris. À 1h de Bruxelles, il est frontalier avec la Belgique dans sa partie nord. Il s'étend de Mortagne-du-Nord à Hordain sur plus de 40km sur l'axe nord-sud, et une quinzaine de kilomètre sur l'axe est-ouest.

Ses communes offrent une diversité de paysages : forêts du Parc Naturel Régional Scarpe-Escout, lacs et voies d'eau telles que la Scarpe ou encore l'Escaut, terroirs hérités de l'histoire minière, villes urbaines, ... Historiquement et socialement parlant, le territoire a hérité d'un passé minier et industriel fort qui fait intégralement partie de son identité.

La Porte du Hainaut bénéficie en effet d'un patrimoine naturel et culturel remarquable. La forêt recouvre 22% du territoire. 53 des 353 biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO dans le bassin minier sont situées sur le territoire. Celui-ci abrite également de nombreux monuments historiques avec 383 bâtiments remarquables, 21 immeubles protégés et 4 musées de France.

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié : www.agglo-porteduhainaut.fr

La communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut développe son projet culturel dans les domaines suivants :

- * Le spectacle vivant
- * La lecture publique
- * L'image
- * Le patrimoine

Spectacle vivant : la programmation itinérante des Scènes plurielles

Le service spectacle vivant propose une programmation itinérante de spectacles vivants dans les communes de La Porte du Hainaut. Danse, cirque, théâtre et musique investissent des lieux réinventés au plus près des habitants pour leur faire découvrir des univers artistiques variés et originaux. Une programmation à destination des scolaires vient également compléter cette offre culturelle pour permettre aux élèves de bénéficier d'une sensibilisation artistique dès le plus jeune

âge. Un accompagnement est proposé autour des spectacles de la saison pour permettre, à tous, d'accéder à des rencontres privilégiées avec un artiste, à un atelier artistique, une conférence, une exposition ; des actions culturelles nombreuses pensées avec des partenaires variés selon les univers et disciplines artistiques des spectacles. <http://www.agglo-porteduhainaut.fr/Culture/>

Lecture Publique : le réseau des médiathèques

La communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut, depuis sa création, facilite l'accès de tous ses habitants à une offre de qualité dans le domaine de la lecture publique et s'est engagée dans une politique volontariste en la matière par la création et l'animation d'un réseau. Elle s'est engagée en décembre 2021 dans la mise en œuvre d'un ambitieux schéma de développement de la lecture publique.

Le réseau est composé de 10 médiathèques communautaires et de 27 bibliothèques partenaires (municipales ou associatives) qui viennent renforcer le maillage du territoire.

Les médiathèques communautaires possèdent une carte unique, un catalogue partagé et un portail numérique commun. La gratuité est pratiquée pour les habitants du territoire.

La communication de la programmation culturelle de ces 10 équipements est commune. Les partenariats et les passerelles entre les programmations se renforcent par des propositions d'événements à l'échelle du réseau et des temps de travail sur des thématiques communes.

Le service lecture publique propose également une programmation sur l'ensemble du réseau (21 bibliothèques municipales, associatives et points lecture et 6 médiathèques fonctionnant en réseau sur la Vallée de la Scarpe). <http://www.mediatheques-porteduhainaut.fr>

Arenberg Creative Mine

Arenberg Creative Mine est un site innovant inauguré le 25 septembre 2015 par le réalisateur Costa Gavras et son épouse, la productrice Michèle Ray-Gavras. Cet ancien site minier, emblème du Bassin minier Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2012, a fait l'objet d'une importante reconversion portée par La Porte du Hainaut, pour devenir notamment un pôle d'excellence en image et médias numériques.

Arenberg Creative Mine développe également une politique d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'image permettant de faire du site un lieu référent de diffusion et de valorisation de la filière image. Dans ce cadre, y sont organisés des événements à destination du grand public et des professionnels.

Le projet de territoire ambitionne de faire de l'actuel site minier d'Arenberg un lieu emblématique d'accompagnement et de mise en synergie des initiatives, de mobilisation et de fierté de la population comme d'attractivité pour les visiteurs et investisseurs externes, et de promotion du territoire. <http://www.arenberg-minecreative.fr/>

Patrimoine

Le territoire de La Porte du Hainaut recoupe 3 territoires historiques médiévaux : le comtat de Flandre, la sénéchaussée d'Ostrevent et le duché de Hainaut. Traversée en outre par l'Escaut qui fut la frontière entre le royaume de France et le Saint-Empire Romain Germanique, son histoire est complexe et agitée de conflits militaires comme tous les territoires frontaliers. Elle est aussi riche de nombreux échanges culturels depuis l'Empire Romain jusqu'à la période actuelle.

Son patrimoine est le reflet de cette histoire, incarnée dans la pierre de ses monuments historiques, les collections de ses musées et la mémoire de ses hommes. Les collections des musées dont l'Intercommunalité a la charge sont orientées vers l'archéologie et l'histoire industrielle à Denain, l'histoire religieuse et les arts décoratifs (faïence) à Saint-Amand-les-Eaux et les arts et traditions populaires à Escaudain. Le territoire comporte également de nombreux sites hérités de l'histoire minière et classés au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO parmi lesquels le site de Wallers Arenberg.

1.4 Les partenaires locaux

Le territoire est traversé par 8 circonscriptions scolaires : Valenciennes-Saint Saulve, Valenciennes Escaudain, Valenciennes-Centre, Valenciennes-Condé, Valenciennes-Anzin, Valenciennes-Saint Amand, Valenciennes-Bruay, Douai-Cantin.

Cela représente pour l'enseignement public :

- 170 écoles élémentaires et primaires
- 17 collèges (Bouchain, Denain, Douchy-les-Mines, Escaudain, Escautpont, Louches, Saint-Amand-les-Eaux, Raismes, Trith-Saint-Léger, Thiant)
- 7 sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) (Denain, Thiant, Bouchain, Raismes, Saint-Amand-les-Eaux, Douchy-Les-Mines)
- 8 lycées et lycées professionnels (Denain, Trith-Saint-Léger, Saint-Amand-les -Eaux)
- 1 laboratoire de recherche de l'Université Polytechnique des Hauts-de-France à Arenberg Creative Mine accueillant des étudiants de Master en formation sur le site

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Au-delà des Scènes plurielles, du réseau des médiathèques et des musées de France (musée de la Tour Abbatiale à Saint-Amand-les-Eaux, le musée d'archéologie et d'histoire locale à Denain et le musée des arts et traditions populaires à Escaudain), il existe, sur le territoire intercommunal, des associations travaillant avec les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, des structures de loisirs ou d'instances diverses qui sont également des lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques. Sont également ciblées les structures d'accueil et d'accompagnement social ainsi que les structures sanitaires et médico-sociales du territoire.

Il est particulièrement recommandé de prendre appui, au sein de ce projet fédérateur, sur les structures culturelles, associatives et municipales, professionnelles du territoire. En effet, celles-ci sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste.

Ces structures sont (liste non exhaustive) :

- Le centre des arts et de la culture « L'Imaginaire » à Douchy-les-Mines, le théâtre des Forges à Trith-Saint-Léger, le Théâtre de Denain, le Théâtre des Sources de Saint-Amand-les-Eaux
- L'association « Le Printemps culturel » à Douchy-les-Mines
- [Le Centre régional de la photographie Hauts-de-France](#) : Fondé il y a 40 ans, le CRP/ Centre régional de la photographie Hauts-de-France à Douchy-les-Mines est le premier centre d'art

à s'être spécialisé dans le champ de la photographie et de l'image contemporaine en France. Le projet artistique et culturel du CRP/, porté par sa directrice actuelle Audrey Hoareau, est à la fois ancré sur son territoire et tourné vers le monde. Partenaire privilégié, le CRP/ s'engage aux côtés de la communauté d'agglomération. Le centre d'art se constitue comme lieu de conseil et de ressource pour les artistes et peut mettre à disposition son expertise dans le champ de la photographie et de l'image contemporaine.

Au regard de la thématique, l'artiste ou équipe artistique pourra être amené à travailler en transversalité avec les différents services de la Porte du Hainaut :

- **La direction « Éco-responsabilité et gestion des ressources naturelles »**

La Porte du Hainaut intervient à plusieurs niveaux dans ses actions environnementales et fait du développement durable un enjeu majeur. Le service Éco-responsabilité et gestion des ressources naturelles de La Porte du Hainaut se charge de préserver la richesse de la faune et la flore du territoire, de préserver et restaurer des espaces de biodiversité.

- **Le service « appui aux communes & mobilités » – Direction « Valorisation Harmonisation du Territoire Rural et Urbain »**

Le territoire de la Porte du Hainaut a mis en place un ambitieux Schéma intercommunal des itinéraires doux visant à développer l'usage du vélo avec pour objectif de passer d'une part modale de 3 % à 9 % de l'ensemble des déplacements quotidiens des habitants du territoire. Cette volonté de déployer les mobilités douces ou actives sur le territoire passe par la réalisation d'aménagements et prend en compte la parole et les besoins des acteurs du territoire. La Porte du Hainaut impulse également des actions de sensibilisation à destination des populations.

Un partenariat entre La Porte du Hainaut et l'Association Droit Au Vélo (ADAV) a vu le jour en 2023, ce partenariat s'inscrit dans ces ambitions en faveur de l'écomobilité, du développement de l'usage du vélo portées par La Porte du Hainaut.

- **Le service « Innovation Sociale & Cohésion Sociale »**

Dans le cadre de sa nouvelle génération des contrats de ville « Quartier 2023 », le territoire de La Porte du Hainaut a inscrit un nouvel enjeu prioritaire ; celui de la transition écologique. En cohérence avec ses politiques portées au sein de la collectivité : le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et le PAT (Projet Alimentaire Territorial), cette approche de la transition écologique sera déclinée dans les quartiers prioritaires en lien avec leurs deux programmes d'actions.

2 – Mise en œuvre de la résidence

2.1 Calendrier de la résidence

Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins (consécutifs ou non), plus une semaine d'immersion et deux semaines de 1er rendez-vous, soit dix-sept semaines et demi, à raison de 5 à 6 jours par semaine.

Le calendrier se déroule selon les temporalités suivantes :

La phase d'intégration : la semaine du 6 au 10 octobre 2025

Cette phase comprend deux étapes :

- Les rencontres avec le territoire et les acteurs locaux
- Les 27^e heures artistiques : **mercredi 8 octobre matin et jeudi 9 octobre matin**. La 27^{ème} heure artistique est une animation pédagogique destinée aux enseignants (1^{er} et second degré) mais également aux professionnels du champ de la culture, du social, de l'animation... L'enjeu est de faire se rencontrer artistes et publics (découverte de l'univers des artistes, échange avec les participants etc.). Cette rencontre se déroule sur deux journées, le mercredi avec les établissements scolaires et le jeudi avec les structures municipales, associatives et culturelles du territoire.

La phase des premiers rendez-vous : du 17 novembre 2025 au 5 décembre 2025 ou du 19 janvier 2026 au 30 janvier 2026

D'une durée de 2 semaines à positionner sur l'autre ou l'autre période, cette phase est constituée de rencontres organisées avec des équipes d'enseignants et/ou des équipes de professionnels de l'éducatif, du péri et hors scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, professionnels de l'action sociale, professionnels de la santé, professionnels de la justice, professionnels des collectivités ... tous invités à mettre en place la co-construction du projet avec l'artiste.

La phase de développement : du 2 février 2026 au 14 juin 2026

Elle se déploie sur tout le reste du temps de la résidence soit 14,5 semaines. ***Il est demandé au candidat de préciser ses disponibilités sur cette période dans sa candidature.***

Au cours de cette phase de résidence, l'artiste et les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif et du hors temps scolaire se retrouvent afin de mettre en œuvre le projet, imaginé conjointement. Des interactions entre les trois résidences et leurs titulaires sont tout à fait possibles et encouragées. Soumises au même cahier des charges, elles seront déployées en simultané. Une résidence spécifique à la petite-enfance aura également lieu dans la même temporalité.

La résidence se clôturera par un temps fort le samedi 13 juin ou le dimanche 14 juin 2026.

2.2 Accompagnement

La communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, est l'opératrice de l'action. À ce titre, elle :

- accompagne le résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ; veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur l'entière du territoire d'action
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître,

- facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias,
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget...)

Les acteurs territoriaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent l'artiste-résident et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil du résident par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables de l'éducation nationale. Une information similaire est lancée par la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission. Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut.

3. Conditions financières et contractualisation

3.1 Rémunération

Les contributions respectives de la Porte du Hainaut et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques »,
- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident ;

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en

vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut. Cette composante est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant brut.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Il est possible que la collectivité prenne à sa charge la diffusion d'œuvres pour des présentations de grande envergure. Ce type de diffusion ne peut toutefois être garanti à l'artiste et sera étudié avec la collectivité et également contractualisé. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Frais annexes :

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, un logement sur le territoire est mis à disposition des artistes. Les frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge sur la base d'un forfait par la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut. La collectivité prend également en charge, deux ou trois voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) pour sa venue lors de la semaine d'immersion, lors des deux semaines de premiers rendez-vous et lors de sa résidence. En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

3.2 Contractualisation

Chaque activité organisée en collaboration avec un artiste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

Il est précisé que la communauté d'agglomération n'est pas en mesure de salarier directement l'artiste résident. La résidence donnera donc lieu à une contractualisation globale sous forme de convention. Y seront spécifiées les conditions de suspension ou d'annulation du contrat en cas de maladie, accident ou force majeure. Dans le cas où une incapacité totale interviendrait en cours d'exécution du contrat, l'artiste serait indemnisé au prorata du nombre de jours effectués selon les justificatifs fournis.

4. Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques,

qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

5. Faire acte de candidature

5.1 Le candidat

Le candidat étant français ou étranger, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Le résident retenu s'engage à être présent effectivement sur le territoire pendant toute la période de résidence et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission. Il ou elle doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

Chaque candidat intéressé par cette offre est invité, avant toute chose,

- à prendre le plus attentivement possible connaissance du document intitulé [« qu'est-ce qu'une résidence-mission »](#). Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible,
- à bien appréhender le contexte territorial

5.2 Procédure de candidature

Pour candidater, il suffit d'adresser, par envoi électronique uniquement, sous format PDF, un dossier comprenant :

- ✓ une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Il est demandé au candidat d'inclure ses disponibilités dans sa candidature et de proposer un calendrier relatif aux 17 semaines et demi de résidence.
- ✓ un curriculum vitae
- ✓ un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de

- la démarche artistique du candidat
- ✓ un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur
- ✓ les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques.
- ✓ une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence. (À préciser le cas échéant). Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence
- ✓ un descriptif du statut du répondant (association, collectif...)

L'envoi se fait de préférence par courriel, en un seul fichier au format PDF UNIQUEMENT, à l'adresse suivante : culture@agglo-porteduhainaut.fr (sujet: CLEA – CAPH - du nom de l'artiste).

Un accusé de réception validera votre candidature au plus tard dans les 72h après réception de votre dossier.

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut
 Service culture « spectacle vivant »
 Site Minier de Wallers-Arenberg
 Rue Michel Rondet – BP 59
 59 135 Wallers-Arenberg

La date limite d'envoi est fixée au 17 mars 2025 dernier délai. Merci de prendre contact avant le 18 mars 12h si vous n'avez pas reçu l'accusé de réception. Aucune réclamation ne pourra être faite après cette date.

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLÉA.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

5.3 Rappel du calendrier

Clôture de la consultation : lundi 17 mars 2025

Entretiens de sélection : lundi 31 mars 2025

Semaine d'immersion et de rencontres des acteurs : du 6 au 10 octobre 2025

Premiers Rendez-vous : 2 semaines dans la période du 17 novembre au 5 décembre 2025 et du 19 janvier et 30 janvier 2026

Résidence : 14,5 semaines dans la période du 2 février au 14 juin 2026

Temps-fort de clôture : 13 juin ou 14 juin 2026

5.4 Contacts

Direction culture : culture@agglo-porteduhainaut.fr

Téléphone : 03 27 09 91 46

6. En savoir plus sur le CLEA

Qu'est-ce qu'une résidence mission ?

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>